



Cofinancé par
l'Union européenne



Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés
par l'Union européenne et la Région Réunion.
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

DIPLOME D'ETAT DE PUERICULTRICE

Rentrée 2025

Données réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 13 Juillet 1983 relatif au Diplôme d'Etat de Puéricultrice, - Arrêté du 12 Décembre 1990 modifié, relatif à la scolarité, au Diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles. - Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'Arrêté du 12 Décembre 1990 modifié, relatif à la scolarité, au Diplôme D'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles. - Arrêté du 25 aout 2010 portant diverses dispositions relatives aux études paramédicales et tirant conséquence de la loi n° 2009-878 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et au territoire.
La certification	Diplôme d'Etat de puéricultrice– titre de niveau 6 – RNCP38529
Dispenses et allègements	Aucune dispense ou allègement possible.
Les débouchés et poursuites	<p>Type d'emploi visé : Puéricultrice</p> <p>Secteurs d'activités : Les services d'enfants malades, les services de maternités, les établissements d'accueil et de garde des jeunes enfants (pouponnière, crèche collective, crèche familiale, halte-garderie, centre maternel, etc.), en PMI, au domicile des assistantes maternelles et des familles, en écoles maternelles...</p> <p>Poursuite d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes universitaires en Master dans diverses disciplines (Sciences infirmières, santé publique, science de l'éducation, etc.) - Formation de cadre de santé (après 5 années d'exercice en tant qu'infirmière)
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du diplôme d'Etat d'infirmière ou de sage-femme français ou d'un pays membre de l'Union Européenne. • Être en dernière année d'études conduisant à l'un de ces deux diplômes. • Être titulaire d'un diplôme d'infirmier ou de sage-femme hors Union Européenne, si le titre est validé pour l'exercice de la profession en France par le Ministère des Solidarités et de la Santé.
Modalités et délais d'accès	<p>La sélection s'effectue sur concours qui comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves écrites d'admissibilité <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 épreuve constituée de question de connaissances dont 40 questions à choix multiples (Q.C.M.) et 10 questions à réponses ouvertes et courtes (Q.R.O.C.) - durée 1h30. ○ 1 épreuve des tests psychotechniques - durée 1h30. - 1 épreuve orale d'admission <ul style="list-style-type: none"> ○ Étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier - durée : 20 minutes de préparation suivies de 20 minutes d'entretien avec un jury. <p>L'inscription au concours est payante (100 €) et s'effectue via notre site internet, selon le calendrier fixé annuellement.</p>

	<p>Après s'être préinscrit et avoir payé en ligne, le candidat devra télécharger les documents qu'il complétera et signera avant transmission à l'école de puéricultrices par voie postale en recommandé avec A/R ou directement remis à l'école.</p> <p>Le délai d'accès entre la sélection et l'entrée en formation est de 6 mois.</p>
Statuts et effectifs	<p>Statut : étudiants de la formation professionnelle</p> <p>Nombre de places : 20</p>
Objectifs généraux	<p>Les écoles de puéricultrice forment des professionnels de santé capables de répondre aux besoins de santé et d'éducation de l'enfant. Ces professionnels contribuent à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant dans sa famille, en milieu hospitalier et dans les différentes structures d'accueil.</p>
Objectifs pédagogiques	<p>La formation permet de développer les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1° Identifier les besoins d'un enfant ou d'un groupe d'enfant (recueil d'informations, observation, analyse, discernement du besoin). - 2° Répondre à ces besoins (inventaire des ressources, élaboration des différents types de réponse, choix de la réponse, mise en place d'action, évaluation et éventuel réajustement) en agissant en priorité dans les milieux où les besoins et les facteurs de risque sont les plus importants. - 3° Promouvoir une politique de progrès en matière de santé de l'enfant par des actions de prévention, d'éducation, de recherche auprès : de parents, d'enfants, d'autres élèves en formation, et de professionnels concernés par l'enfant. - 4° Participer à l'administration d'un service ou d'une institution d'enfants (former, animer, organiser, gérer) en se situant dans une équipe pluridisciplinaire et en liaison avec les différents intervenants auprès de l'enfant et de sa famille pour une action concertée.
Durée de la formation	<p>La formation dure 12 mois et comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 650 h d'enseignement théorique et pratique à l'école ; - 140 h de travaux dirigés et d'évaluation ; - 710 h de stages. <p>Soit un total de 1500 heures.</p>
Contenu de la formation	<p>La formation comprend divers modules et matières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Module 1 : la puéricultrice, le nouveau-né, l'enfant, l'adolescent et la famille - Module 2 : la puéricultrice et la politique de santé - Module 3 : la puéricultrice et la gestion de projet - Module transversal : la puéricultrice et la professionnalisation. <p>A cela s'ajoute 21 semaines de stages au sein de diverses structures ou services tels que : Maternité, Pédiatrie, Protection Maternelle et Infantile (PMI), Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE), Néonatalogie.</p> <p>La formation comprend également l'acquisition ou le renouvellement de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2).</p>
Méthodes pédagogiques mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie de l'alternance intégrative (temps de regroupements en centre de formation et temps de stages nécessaires à l'apprentissage) • Individualisation du parcours (accompagnement consistant à aider l'étudiant-e à réaliser son projet de formation) • Pédagogie active (observations, travaux de groupe, recherches documentaires,

	<p>etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des pratiques (GEASE, analyse de situations, etc.)
Modalités d'évaluation	<p>Les évaluations sont réparties tout au long de l'année de formation. Elles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 contrôles de connaissances portant sur l'ensemble du programme de formation ; - 3 épreuves de « synthèses » portant sur une action d'information en matière de s'éducation à la santé (AIMES), la rédaction du projet professionnel (PP) et la résolution de problèmes de soins sur le terrain (RPST). - 4 épreuves de « capacité » réalisées lors des stages.
La formation en chiffre (2023/2024)	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'obtention du diplôme : 94 % • Note de satisfaction des stagiaires : 8/10 • Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation : 88 % (promotion 2022/2023)
Dates de la prochaine session	Octobre 2025 à septembre 2026
Lieu	Pôle Formation de l'ASFA – Saint-Denis (974)
Tarifs	<p>Etudiants en continuité d'étude ou demandeurs d'emploi : financement Région + FSE Etudiants bénéficiant d'un financement OPCO ou employeur : 12 000 €</p> <p><u>Pour tous les étudiants, s'ajoutent les frais suivants :</u> Frais de sélection : 100 € (candidats concours) Frais d'inscription : 85 €</p>
Contacts	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat : 0262 90 87 77 ; sec.ep@asfa.re - Site internet : www.asfa.re
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	<p>Contactez notre référente handicap : Audrey LEDUC refhandi.pf@asfa.re ou 0262 90 91 02</p>